DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture 079-217903202-20251014-6-09-10-2025-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	10

Date de la convocation
2 octobre 2025

Numéro délibération	
6-09/10/2025	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication

15/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURIN

Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

<u>Membres présents</u>: MM. Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Blanchet Bernard, Mmes Kilque Sylvie, Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents: M. Mozzi-Ravel Jacques (pouvoir à Mme Kilque Sylvie), Mme Quinard Christine (pouvoir à M. Jeannot Philippe), MM. Brun Samuel, Riccucci Sébastien (pouvoir à M. Delplancq Thierry)

Quorum: 8

Secrétaire: Mme Kilque Sylvie

Objet de la délibération : Protection social complémentaire

Après échange, le conseil municipal, par vote à main levée (Pour : 12 Abstention : 1) :

- Fait le choix de :
 - la convention de participation Prevoyance en adhérant au contrat collectif de la MNT/Relyens à adhésion facultative proposé par le CDG79
 - o la convention de participation Santé en adhérant au contrat collectif de la MNT à adhésion facultative proposé par le CDG79
- Décide :
 - o D'une participation de 30 € par agent pour le risque prévoyance
 - o D'une participation de 45 € par agent pour le risque santé
- Autorise le maire à signer les lettres d'intention d'adhérer à la convention de participation et à saisir le CST
- Autorise le maire à signer la convention de participation avec le CDG79
 - Pour copie conforme, Surin le 9 octobre 2025,

•

Président	Secrétaire
P. Jeannot	S. Kilque
79200	